

Ils ont dit

« **Le barreau salue l'un de ses plus brillants avocats pénalistes**, l'avocat Maxime Tessier est décédé brutalement, dans la nuit du 8 au 9 juillet 2025, à Rennes. Jeune avocat brillant, il avait défendu notamment Joël Le Scouarnec » (Ouest France, 9 juill. 2025).

« **Nous sommes évidemment sous le choc** et perdons un avocat très jeune, puisqu'il avait 34 ans, père de deux très jeunes enfants », « Maxime Tessier avait une très haute vision de la justice et il était donc très exigeant à l'égard de lui-même. Il s'oubliait souvent, se préoccupait d'abord de son client, du respect qu'il avait à l'égard de l'institution judiciaire », a déclaré Catherine Glon, son associée (Le Monde, 9 juill. 2025).

« **Au moment où, depuis l'agression commise en Ukraine et le conflit à Gaza**, le droit international est lui aussi piétiné et délibérément ignoré, prenons garde. Préservons, dans le respect des compétences de chacun, l'équilibre, fragile mais indispensable, qui doit exister entre action gouvernementale et fonction juridictionnelle. Donnons toute sa place au droit européen des "droits de l'homme" et redonnons vie au droit international, tout spécialement aux conventions de Genève de 1949, qui doivent être respectées », affirment Bruno Cotte, Christine Lazerges et Geneviève Giudicelli-Delage (Le Monde, 7 juill. 2025).

« **Il s'agit peut-être de l'affaire la plus importante de l'Histoire** de l'Humanité. (...) L'issue de ces procédures aura des répercussions sur plusieurs générations, déterminant le sort de Nations comme la mienne et l'avenir de notre planète », a déclaré le représentant du Vanuatu devant la CIJ qui doit rendre son premier avis en matière de climat (France Info, 8 juill. 2025).

Nomination

Bruno Lasserre succède à Renaud Dutreil à la présidence de la Fondation pour le droit continental (D. 2 juill. 2025 : JO 5 juill. 2025).

876

Virginie Le Roy, des grands procès aux combats internes

Avocate des parents de Samuel Paty, de victimes des attentats du Bataclan et de Nice, Virginie Le Roy est aussi experte en droit des affaires et conflits commerciaux. Son dernier cheval de bataille : faire réformer les procédures disciplinaires menées par les conseils de l'Ordre, notamment des avocats.

Virginie Le Roy revient d'un colloque sur « *les plus grands procès de l'histoire* », organisé par le Business club de Nantes, le 25 juin, où elle a raconté son expérience des dossiers de terrorisme à une assemblée plurielle captivée. « *Ça me sort de mon cabinet* », se réjouit-elle. Depuis quelques années, l'avocate parisienne est de beaucoup des grands dossiers de terrorisme qui ont meurtri la Nation. Un combat dans lequel elle s'est investie sur le temps long, « *emportée* » par ses clients : les parents et l'une des sœurs de Samuel Paty, des parties civiles des attentats du Bataclan et de ceux de Nice. « *L'enjeu était de revenir fermement à nos principes fondamentaux ce qui a été le cas* », assure-t-elle. Au procès de Nice, elle a dénoncé les failles de sécurité du dispositif et les prélèvements d'organes massifs lors des autopsies, réalisés « *de manière disproportionnée, erratique, et sans information des familles* », s'agace-t-elle encore. Un sujet « *honteux* », qui s'est soldé à l'audience par « *des excuses du parquet antiterroriste* ». Un moment rare qui donne « *sens à son métier* » et à l'« *énorme boulot* » mené avec son associé et ses collaborateurs. « *Ce sont des affaires très longues avec des audiences sur plusieurs mois* », rappelle-t-elle, évoquant notamment le procès V13.

En mai dernier, elle s'est engagée dans un tout autre combat. D'ex-collaboratrices de Me Vey qu'elles accusent de harcèlement, et dont elle assure la défense, se sont vues refuser l'accès à l'audience disciplinaire de ce dernier, en vertu de son droit au huit-clos. « *Je n'accepte pas de voir des consœurs maltraitées par des procédures obsolètes* », s'insurge Virginie Le Roy qui a aussitôt signé une tribune dans le Monde, le 18 juin, avec un collectif d'avocats, pour pointer la mise à l'écart par l'Ordre des plaignants lors de ces procédures « *décourageantes* » et réclamer une réforme. « *Notre profession se doit d'accompagner le changement sociétal* ».



Sa vocation naît à l'adolescence, en suivant son parrain chroniqueur judiciaire aux assises dans une affaire de viols barbares de deux fillettes. L'élève lilloise, désintéressée par l'école, en ressort marquée par l'audace et l'indépendance des avocats des parties civiles. Quelques années plus tard, en 2001, elle passe le concours à Paris et s'y établit.

Chez Ngo et Associés, cabinet d'affaires où elle collaborera 7 ans, la jeune avocate touche aux droits pénal, pénal des affaires et commercial. « *Je me suis éclatée dans les contentieux transversaux qui sont devenus mon équilibre* », s'enthousiasme celle qui posera sa plaque en 2012, démarrant par une activité généraliste. « *Cela permet d'acquérir une culture juridique* », soutient-elle.

Aujourd'hui Virginie Le Roy défend des sportifs devant leurs instances disciplinaires, comme le navigateur Kévin Escoffier, accusé d'agressions sexuelles par plusieurs plaignantes. Elle déplore des procédures disciplinaires « *parfois inadaptées* » et « *expéditives* », comme celle de la Fédération de voile, pilotée par son président « *ce qui interroge sur sa légitimité* ». « *Cela a abouti à une annulation devant le Comité olympique pour non-respect de certains principes fondamentaux* », ironise-t-elle. Autres domaines de compétences : le dommage corporel qu'elle a vu évoluer vers « *une meilleure protection des victimes* », et le droit commercial qui lui a offert « *certaines de [s]es plus belles audiences* ». « *Les dossiers sont examinés par les juges plusieurs semaines avant l'audience, ce qui permet une vraie discussion et favorise la compréhension des décisions* », commente-t-elle. « *Électron libre* » selon ses mots, Virginie Le Roy s'accomplit dans cette diversité qui lui permet de revenir toujours plus combative dans les grands procès qui font aujourd'hui sa notoriété.

ANAÏS COIGNAC, JOURNALISTE